

# L'évolution du système d'information de la gendarmerie

Et les statistiques

1

# **PULSAR EXTRAIT LES STATISTIQUES DE LA PROCÉDURE**

## 1.1 – Le travail de l'enquêteur est organisé autour de la nature d'infraction (NATINF)

- LRPGN est l'outil de rédaction de la procédure. Ce logiciel alimente plusieurs applications, dont Pulsar pour le suivi de l'activité (l'enregistrement des plaintes). La NATINF est transférée à Pulsar et filtrée par une table de correspondance.
- Si la table renvoie à l'un des 107 index, Pulsar initie un message d'information statistique (MIS), dans un module « Pulsar MIS » spécifié pour alimenter l'état 4001.
- Toutes les procédures connues par Pulsar alimentent un infocentre DGGN (qu'elles relèvent du 4001 ou d'une simple contravention).

## 1.2 – Les remontées statistiques sont contrôlées à plusieurs niveaux

- Une fois le message d'information statistique initié dans Pulsar MIS, c'est à l'enquêteur de le compléter, puis de le soumettre à la validation.
- Le commandant d'unité élémentaire (brigade) exerce son contrôle hiérarchique sur les travaux des enquêteurs et autorise la transmission des MIS au niveau départemental.
- Les MIS sont ensuite soumis à un contrôle de cohérence départemental. C'est à ce moment qu'ils entrent dans l'état 4001; ils sont consolidés au niveau central le premier jour du mois suivant.

## 1.3 – L'intégration de Pulsar MIS dans le système d'information garantit des remontées exhaustives

- Le MIS est initié dès la qualification des faits : pas de rétention d'information.
- Des « documents de contrôles » (requêtes automatisées) permettent d'identifier les messages initiés non encore soumis à validation : pas de perte.

2

# **LES EFFETS DE LA TRANSITION EN 2012 SONT CONNUS**

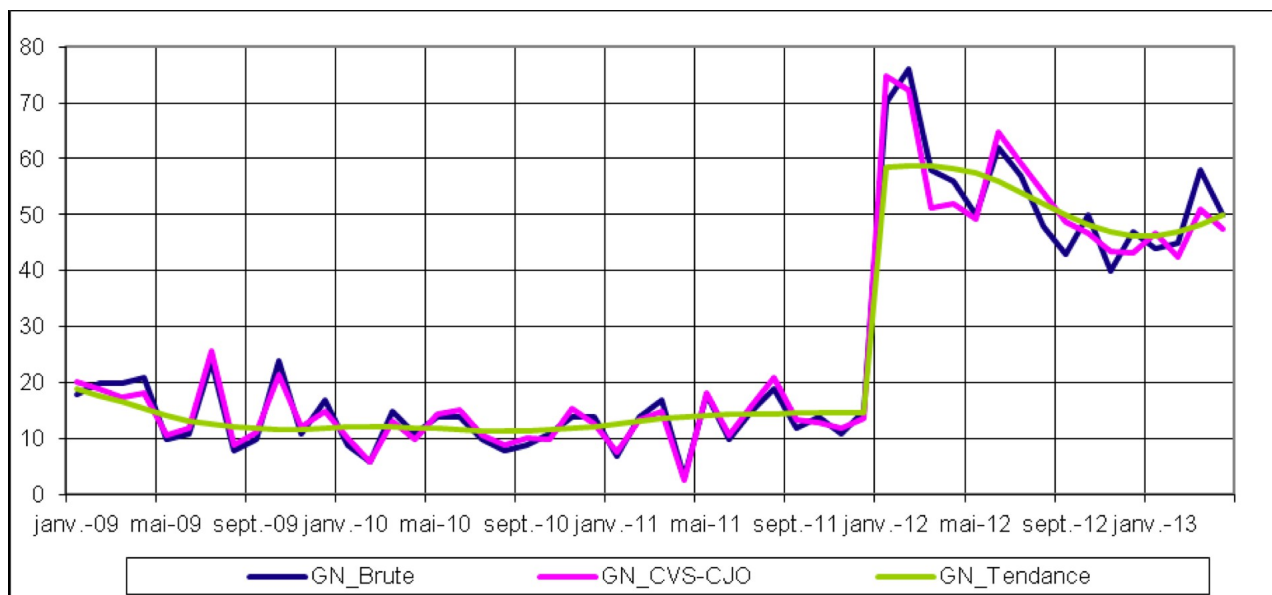
## 2.1 – Un effet brut quantifié

- Les travaux de la mission des inspecteurs généraux montrent que « l'effet Pulsar » affecte 38 des 107 index.
- Il entraîne une augmentation apparente des chiffres de la délinquance de 3,5 à 5 % (35 000 à 50 000 faits annuels), par déplacement entre les contraventions et les délits,
- ainsi que des bascules entre index de l'état 4001, en guidant mieux les enquêteurs (diminution du nombre d'infractions enregistrées dans des index généralistes parallèle à l'augmentation des faits enregistrés dans des index plus précis).
- Des études instructives : Les deux tiers de « l'effet Pulsar » sont constatés en 2012, et pour le tiers résiduel en 2013.

## 2.2 – L'exemple d'une bascule sans période d'adaptation

- Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence (index 101)

Sources : rapport IGA (Données recueillies auprès de la DCPJ, de la MPP et de l'ONDRP, graphique réalisé avec l'appui de la DMCSI de l'Insee)



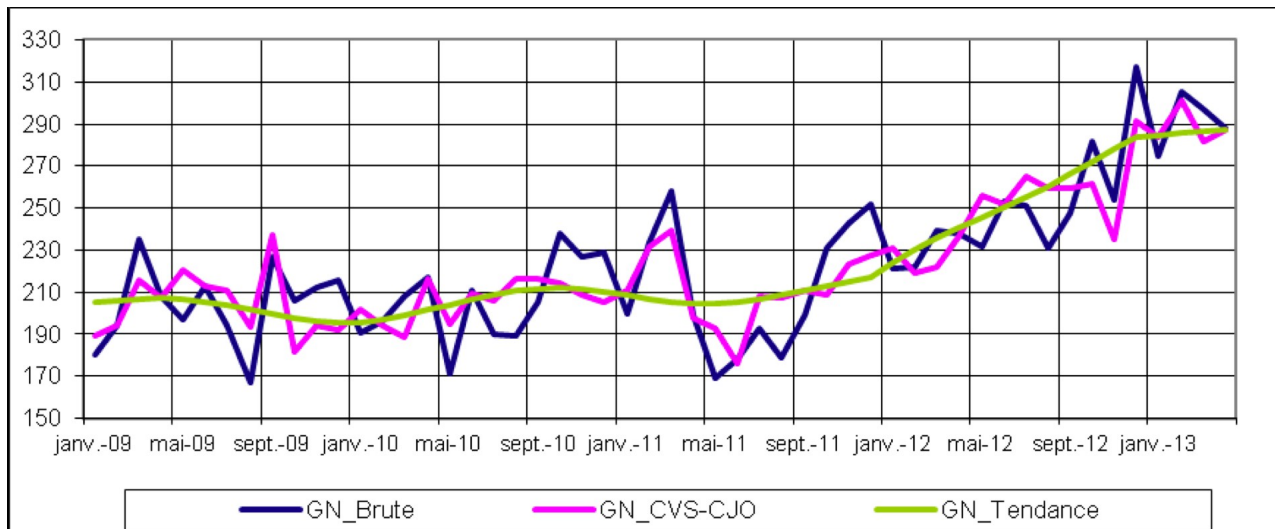


## 2.3 – L'exemple d'une bascule très progressive

- Les autres faux en écriture (index 85)

La « rampe annuelle », identifiée sur cinq index, met en évidence une adaptation au nouveau processus de manière progressive.

Sources : rapport IGA (Données recueillies auprès de la DCPJ, de la MPP et de l'ONDRP, graphique réalisé avec l'appui de la DMCSI de l'Insee)



## 2.4 – Un historique préservé

La mission considère:

- que les analyses comparatives fondées sur les données brutes de délinquance constatée avant et après 2012 sont invalides;
- que les analyses comparatives demeurent valides sur certains index et quelques sous-agrégats;
- qu'un retraitement statistique pour corriger les effets du changement de logiciel est possible, pour redonner une fiabilité à ces comparaisons.

3

# **PULSAR MIS EST DÉFINI POUR LES BESOINS DE L'ÉTAT 4001**

## Pulsar MIS est défini pour les besoins de l'état 4001

- Des statistiques pour quoi faire : qui est le destinataire de l'information statistique, pour quelle utilisation ?
- Pulsar MIS et l'état 4001 fournissent une information sur les principaux phénomènes, adaptée au suivi sur le long terme,
- mais l'état 4001 apporte une connaissance des phénomènes insuffisante pour orienter l'action des services.

### 3.1 – La géographie de la délinquance est mal suivie

- La communication détaillée s'appuie sur le lieu d'enregistrement, pas sur le lieu de commission des faits.
- L'effet du guichet unique (prise de la plainte au lieu choisi par le plaignant) reste à mesurer, ce qui nuit aux analyses.

## 3.2 – La prise en compte du temps est un compromis

- Entre le fait (la plainte) et le MIS validé : temps de la qualification des faits (début de l'enquête).
- Le délit et l'élucidation peuvent s'inscrire dans deux mois distincts.
- L'information statistique validée est figée une fois envoyée vers l'état 4001 : pas de requalification a posteriori.

### 3.3 – Le suivi des NATINF reste à organiser

- 20 000 NATINF proposées à l'enquêteur.
- Des évolutions fréquentes (législatives et réglementaires) posent la question de la tenue à jour des tables de correspondances avec les index.
- Le périmètre des index peut varier avec la création ou la modifications des lois et règlements.

## 3.4 – Une information insuffisante des décideurs et des citoyens

- L'absence de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables complique la détection des variations à court terme.
- La présentation en « année glissante » est peu lisible par les citoyens.

\*